



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2010**

L'an deux mille dix, le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAONE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre PAGNEUX, Maire.

**Présents** : M. PAGNEUX, Maire ; Mme DRILLIEN, Adjointe M. BRESSION, Adjoint  
Mmes BOYAT, COURTIN, DOUSSOT, GAULTIER et SULPICE, Conseillères  
Municipales  
MM.BARBOSA, GUENIN, PUGEAUT et SAUVAGEON, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame BALLY, Conseillère Municipale.

MM. FERREY, FRADET, LEBLANC et RUZ, Conseillers Municipaux.

=====

Madame COURTIN est élue secrétaire de séance.

=====

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 21 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

=====

• **Compte-rendu du Maire selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- SCI La pieuvre : parcelles A237 et A238, rue de la Levée, 259 m<sup>2</sup>.
- Mme SALLET et M. ZRAK : parcelles A170 et A175, 30 place du roule, 127 m<sup>2</sup>.
- M. Alexandre COELHO et Mlle Anna Maria MACEDO : parcelle A217, 227 rue de la Levée, 110 m<sup>2</sup>.

**RENONCE A SON DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

-----

• **Acquisition local commercial situé dans la résidence «Le Rivage» – avis des domaines**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le service des domaines a donné son avis concernant la valeur vénale du local commercial situé dans la résidence « Le Rivage ».

Ainsi, après enquête, le bien a été estimé à un montant de l'ordre de 230.000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE de l'avis émis par le Service des Domaines sur la valeur vénale du local commercial situé dans la résidence « Le Rivage » (parcelle A699 et place de parking).

DECIDE de maintenir le montant d'achat à 269.100 € T.T.C. comme décidé lors du Conseil Municipal du 21 mai 2010.

AUTORISE le Maire à signer les documents correspondants.

-----

• **Fournitures des repas au restaurant scolaire**

Le Maire informe le Conseil qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé dans le cadre de la fourniture des repas servis au restaurant scolaire.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2010 afin de procéder à l'ouverture des plis.

Une seule entreprise a répondu : il s'agit de R.P.C., précédent fournisseur.

Il rappelle le tarif en vigueur depuis septembre 2007 : 2,78 € H.T., soit 2,93 € T.T.C. par repas.

Le nouveau tarif proposé est le suivant : 2,72 € H.T. par repas, soit 2,87 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la fourniture des repas servis au restaurant scolaire à R.P.C. (Restauration Pour Collectivités) situé à Manziat (01570) ; Z.A. Lavy.

DIT que le tarif est de 2,72 € H.T. par repas enfant, soit 2,87 € T.T.C.

DIT que le tarif est de 3,13 € H.T. par repas adulte, soit 3,30 € T.T.C.

DIT que le prix proposé correspond aux années scolaires 2010/2011 – 2011/2012- 2012/2013, prix bloqué sur 3 ans.

DIT que les repas seront livrés à partir de la rentrée scolaire de septembre 2010.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

• **Réfection façades de La Poste : signature du marché**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2010 afin d'étudier les offres reçues dans le cadre de la réfection des façades de La Poste.

Le Maire donne les noms des entreprises retenues car plus avantageuses financièrement.

• Lot 1 : Entreprise RENAUD pour un montant de 4.930,50 € H.T.

• Lot 2 : Entreprise JOSEPH pour un montant de 14.046,21 € H.T. + option 218,33 € H.T. soit un total H.T. de 14.264.54 € H.T.

• Lot 3 : Entreprise S.M.E.P.P. pour un montant de 15.281,50 € H.T. + options 19,50 € et 4.576,00 € soit un total H.T. de 19.877,00 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces constituant le marché intitulé « Traitement des façades de La Poste » avec les entreprises suivantes :

• Lot 1 : Entreprise RENAUD pour un montant de 4.930,50 € H.T.

• Lot 2 : Entreprise JOSEPH pour un montant de 14.046,21 € H.T. + option 218,33 € H.T. soit un total H.T. de 14.264.54 € H.T.

• Lot 3 : Entreprise S.M.E.P.P. pour un montant de 15.281,50 € H.T. + options 19,50 € et 4.576,00 € soit un total H.T. de 19.877,00 €.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2010 sur l'opération 077.

• **Logement Mme Marie-Thérèse BARBOSA : augmentation du loyer**

Mme BARBOSA locataire communale rue Romans Petit sollicite le remplacement de sa baignoire par un bac à douche.

Un devis a été établi et s'élève à 2.177,26 € T.T.C.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le loyer.

Celui-ci passerait de 160,00 euros à 200,00 euros mensuels.

Les autres locataires du même bâtiment paient un loyer d'environ 280 euros par mois pour des logements identiques.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas effectuer de travaux dans le logement de Mme Marie-Thérèse BARBOSA dans l'immédiat, ainsi le loyer demeure inchangé.

• **Communications et informations diverses**

✓ Remerciements de l'association française des sclérosés en plaque, de la Banque Alimentaire de l'Ain et du Centre régional Léon Bérard pour les subventions accordées.

✓ M. PAGNEUX évoque les problèmes posés par la présence de gens du voyage sur la commune. Il a pris contact avec le médiateur qui lui a indiqué que leur départ était prévu pour le week-end.

Il informe ensuite le Conseil du fait que M. NUNES a, à nouveau, été hospitalisé d'office le 1<sup>er</sup> juillet.

✓ Mme DRILLIEN, adjointe, dresse un bilan positif de la Fête de la Musique. Seul bémol, le spectacle pour enfant n'a pas pu avoir lieu en raison de la pluie.

Cependant, il est reporté à la date du jeudi 16 décembre à l'occasion de la fête de Noël organisée pour les enfants de l'école.

Concernant le bulletin municipal, elle indique qu'il sera dorénavant rédigé par Monsieur Jean-Philippe AURAY et que la prochaine distribution aura lieu les 21 et 28 août.

✓ M. PAGNEUX souligne la performance de 2 jeunes Saint-Laurentins, Hugo DOUSSOT et Romain GAULTIER, Champions de France minimes en régates.

✓ M. BRESSION, Adjoint, fait un point sur l'avancée des travaux du Centre de Loisirs pour lequel il ne manque plus que le mobilier.

Il informe le Conseil que le bureau du Maire ainsi que la salle de réunion viennent d'être repeints.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45**

Le Maire  
J.P. PAGNEUX